Gestionnaire d'institut de beauté

RÉF | 2981

OBJECTIF ET CONTENU

Objectif

Au terme de cette formation en alternance dont la majeure partie se déroule en entreprise, vous serez capable de : Effectuer un soin du visage, une épilation, un traitement des phanères, un maquillage simple, un maquillage de correction, un maquillage du soir, un maquillage semi-permanent, un soin de beauté des mains, un soin de beauté des pieds, un soin de beauté du corps, un massage du corps (dames ou messieurs); Participer à l'organisation quotidienne de l'institut; Sélectionner des produits cosmétiques et cosméceutiques; Réaliser des soins perfectionnés; Gérer son entreprise.

Programme

- **Cours professionnels :**

  1ère année :
  Gestion de la clientèle; Hygiène et sécurité; Biologie 1; Biologie 2; Chimie / Physique.
  UAA 1 : Soin basique visage;
  UAA 3 : Epilation corps;
  UAA 6 : Manucure;
  UAA 8 : Maquillage jour;
  UAA 10 : Soin beauté pieds, French pédicure, faux ongles pieds;
  2ème année :
  UAA 2 : Soins spécifiques visage;
  UAA 4 : Massage corps;
  UAA 5 : Soins corps;
  UAA 7 : French manucure, faux ongles mains;
  UAA 9 : Maquillage soir; Maquillage semi-permanent.
  3ème année *:*
  UAA 11 : Cosmétologie naturelle; Cosmétologie conventionnelle et cosméceutiques;
  UAA 12 : Maquillages événementiels; Massages perfectionnés bien-être; Soins utilisant des nouvelles méthodes et technologies;
  UAA 13 : Aspects commerciaux 1; Aspects commerciaux 2; Suivi du projet d'entreprise.

  Pour plus d'informations, visitez le site de

l'organisme.

- **Cours de Gestion :**

  Esprit d'entreprendre; Création d'entreprise; Législation; Stratégie commerciale; Gestion commerciale; Comptabilité; Fiscalité; Plan financier.

- **Pratique Professionnelle :**

  Vous devrez être occupé dans la profession sous forme soit d'un(e) :

  - **Convention de stage** passée entre le candidat et un patron-formateur avec supervision d'un **délégué à la tutelle**;
  - Contrat de travail;
  - Pratique en entreprise (pratique minimum obligatoire pour les personnes qui sont dans l'impossibilité de répondre à l'une des situations reprises ci-dessus).

  Le **délégué à la tutelle** est l'intermédiaire à la conclusion de la convention de stage. Il est chargé de tous les aspects administratifs et veille au bon déroulement de la formation pratique en entreprise. N'hésitez pas à le contacter pour une information ou un conseil. Cette formule en alternance (cours + pratique professionnelle au quotidien) est rémunérée et aboutit souvent à l'engagement du stagiaire au sein de l'entreprise qui l'a accueilli.

  Visionnez la vidéo vous présentant cette formation.

Certification(s) visée(s)

Diplôme de chef d'entreprise, homologué par la Fédération Wallonie-Bruxelles, ET Certificat de gestion

Type de formation

Alternance PME

ORGANISATION

Durée

3 ans

Horaire

En soirée et/ou le samedi. Mais dans certains cas, des cours peuvent être donnés en journée.

Début

Septembre

Coût

325 € par an - Coût réduit : Gratuit pour chercheur d'emploi bruxellois inoccupé à temps plein (attestation A15 de moins de 2 mois obtenue via votre compte My Actiris) ou personne émargeant au CPAS (attestation de prise en charge par le CPAS) -

CONDITION D'ADMISSION

Prérequis administratifs

Avoir 18 ans accomplis au 31/12 de l'année d'inscription ou avoir satisfait à l'obligation scolaire à cette date ET répondre à l'une des conditions suivantes :

Soit, 4ème année secondaire réussie dans l'enseignement général, technique ou artistique (CE2D);
Soit, CESI;
Soit, 6ème année secondaire réussie dans l'enseignement professionnel (CE6P ou CQ6P);
Soit, Certificat d'apprentissage en esthétique;
Soit, 4 titres de la validation des compétences en esthétique;
Soit, CESS technique de qualification par le jury central;
Soit, examen d'admission.

Les ressortissants étrangers hors union européenne doivent satisfaire aux exigences légales de séjour en Belgique.

Remarques

Il est éventuellement possible de conclure une convention de stage entre le 1er janvier et le 30 avril pour les candidats non inscrits pour l'année académique en cours, mais ayant déjà un patron formateur en vue.
Le but est de permettre aux candidats de démarrer leur formation sans attendre le début de l'année académique suivante.
Pour ce faire, il y a lieu de contacter le délégué à la tutelle qui :
- S'assurera que le candidat est dans les conditions pour suivre la formation choisie
- Fera signer une promesse d'inscription aux cours pour l'année académique suivante.
Les chercheurs d'emploi indemnisés s'informeront préalablement des implications inhérentes à leur statut.

EN PRATIQUE

Pour s'informer et postuler

Consultez les modalités d'inscription sur le site de l'organisme. La période d'inscription se situe entre début mai et le 31 octobre.

Pour s'informer uniquement

Rencontrez un délégué à la tutelle pour toutes questions relatives aux stages (voir les permanences).

Organisme

Efp - Sfpme : Chef d'Entreprise
Rue de Stalle 292b
1180 Uccle
Tél: efp 0800 85 210
http://www.efp-bxl.be

Pour connaître les dernières informations publiées, consultez cette fiche sur Dorifor.be © Bruxelles Formation